

## Règlement de concours sur internet

**Auteur:** Me Frédéric Dechamps, avocat (Bruxelles)

**E-mail:** fd@lex4u.com

**Tel:** + 32 2 340 97 04

**Web:** www.lex4u.com

### **AVERTISSEMENT**

Le contrat proposé est réservé à un **usage exclusivement documentaire**.

Il est vivement conseillé de ne l'utiliser qu'après avoir consulté un spécialiste. Un contrat doit être adapté aux objectifs poursuivis par les parties, en tenant compte de leurs contraintes et particularités juridiques propres.

En utilisant le contrat, vous renoncez à mettre en cause la responsabilité de DroitBelge.Net, de ses éditeurs ou de l'auteur du texte, même en cas de faiblesse ou d'inexactitude, flagrante ou non, de son contenu.

Conformément aux dispositions nationales et internationales relatives à la propriété intellectuelle, cette œuvre est protégée et ne peut être diffusée sans l'accord écrit de DroitBelge.Net, de ses éditeurs et de l'auteur du texte. Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite.

## 1.

La société ....., dont le siège social est sis ..... organise un concours intitulé ..... du ..... au .....

Les prix attribués dans le cadre du présent concours constituent en .....

Les prix ne pourront en aucun cas être remplacés ou échangés en espèces.

La participation au concours est totalement gratuite et est effectuée sans obligation d'achat. La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement, en ce compris d'éventuelles modifications ultérieures pouvant être rendues nécessaires, par exemple, à un cas de force majeure. Dans la mesure du possible, les participants seront avisés de tels changements.

## 2.

Ce concours s'adresse exclusivement aux participants résidant en Belgique et qui ont atteint l'âge de la majorité. Les gagnants qui ne résident pas en Belgique ou qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité se verront refuser l'attribution du prix.

Pour participer au concours, il suffit de compléter le formulaire disponible sur le site web (www.....com) et répondre correctement aux questions posées en cochant les réponses qui vous semblent correctes. Vous devez également répondre à la cinquième question, qui est subsidiaire, en complétant le champ laissé libre à cet effet.

Vous devez ensuite cliquer sur l'icône « ..... » pour nous adresser votre formulaire.

Seule cette manière de procéder sera considérée comme valable pour la participation au concours et l'attribution des prix. La participation à notre concours ne peut en effet se faire que par l'intermédiaire du présent site web. Aucune réponse, même correcte, envoyée par la poste ou tout autre moyen de communication ne sera pris en compte dans l'attribution des prix.

La participation au concours est limitée à un formulaire par personne. A tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Seules les réponses lisibles, correctement et intégralement remplies, reçues via Internet avant le ....., seront prises en compte dans la détermination des ..... premiers gagnants.

Pour être déclaré gagnant, il faut d'une part avoir répondu correctement aux cinq questions et, d'autre part, être dans les ..... plus rapides à envoyer les bonnes réponses.

Les ..... personnes les plus rapides à répondre correctement aux cinq questions posées seront déterminés de la manière suivante : Lors de chaque inscription, le participant est enregistré dans la base de donnée. Un numéro d'identification « ID » lui est attribué. L'attribution du numéro d'identification suit l'ordre chronologique de l'arrivée des réponses aux cinq questions.

Après le ....., l'organisateur procédera à l'impression du contenu de la base de données qui reprendra, notamment, l'identification du participant et le moment auquel la réponse lui sera parvenue. Les ..... personnes les plus rapides à avoir répondu correctement aux cinq questions posées recevront les prix.

La décision de l'organisateur quant à la détermination des gagnants est irrévocable et définitive.

Les participants sont donc parfaitement conscients et acceptent que la possibilité de remporter les prix dépendent de leur rapidité et de leur capacité intellectuelle à répondre aux questions posées.

### **3.**

Les gagnants du concours seront avisés dès le ..... par email et recevront un numéro de code confirmant leur gain. Ce numéro de code est personnel et inaccessible. La communication du numéro de code sera valablement faite à l'adresse électronique désignée par le participant lors de l'envoi du formulaire de participation. Si entre temps l'adresse de courrier électronique est supprimée ou n'est plus utilisée par le participant, il lui appartient d'aviser, par voie électronique uniquement, l'organisateur, de sa nouvelle adresse de courrier électronique.

### **4.**

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au présent concours et à l'attribution des prix.

De même, l'organisateur du présent concours n'admettra aucune responsabilité quant à un quelconque dommage direct ou indirect survenu lors de la soirée qui aura lieu le \*.

Dans la mesure où la détermination des gagnants se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web.

Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

### **5.**

Les données collectées pendant toute la durée du concours seront utilisées dans le strict respect de notre charte vie privée que vous pouvez consulter à l'adresse : [www.\\*](http://www.***).

Conformément à notre charte sur la vie privée et à la loi du 8 décembre 1992, tous les participants ont un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel.

Pour ce faire, il suffit de nous adresser un courrier à l'adresse : ....., en mentionnant l'objet précis de votre demande.